

# MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

Le conseil municipal a conclu une entente permettant aux citoyen(nes) de Mont-Blanc d'accéder aux installations sportives ainsi qu'à la programmation d'activités de la Ville Mont-Tremblant au même tarif que les tremblantois(es). Cette entente a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Tous propriétaires ou locataires** de Mont-Blanc ont droit à ces privilèges. Pour ce faire, vous devez vous procurer la carte EXPÉRIENCE émise par la ville de Mont-Tremblant.

## Étapes à suivre pour vous procurer **une première fois**, votre carte :

1- Vous devez recevoir de la Municipalité de Mont-Blanc, une attestation de résidence. Cette attestation est une lettre signée par une personne autorisée de la municipalité.

Pour ce faire, vous devez vous présenter à la réception de l'Hôtel de Ville, avec en main une preuve de résidence. **Seules ces preuves seront acceptées** : *permis de conduire, bail ou compte de taxes.*

Pour les enfants de 17 ans et moins : *carte d'assurance maladie.*

- À des fins de statistiques, nous vous demanderons, de quel groupe d'âge vous faites partie.

Vous pouvez aussi envoyer le tout par courriel au : [info@mont-blanc.quebec](mailto:info@mont-blanc.quebec). Nous vous ferons part lorsque la lettre sera complétée. Vous devrez passer à l'Hôtel de Ville pour la récupérer.

Prévoir un délai de 5 jours.

2- Par la suite, vous devrez présenter cette attestation accompagnée d'une pièce d'identité à :

- L'hôtel de ville de Mont-Tremblant (1145, rue de Saint-Jovite);
- La bibliothèque Samuel-Ouimet (1145, rue de Saint-Jovite);
- Au Service de la culture et des loisirs (dans le Complexe aquatique, 635, rue Cadieux).

**IMPORTANT** : Tous les membres d'une même famille devront être présents pour une prise de photo et la présentation de leur carte d'identité.

## Renouveler votre carte Expérience :

Votre carte EXPÉRIENCE (remise par Mont-Tremblant) est valide un an à compter de la date de production. Par la suite, vous devrez la renouveler (annuellement).

Vous devez conserver la même carte, ne la jetez pas. Celle-ci a une durée de vie de 10 ans. À moins qu'elle ne se brise ou se détériore.

Il y a deux façons de la renouveler : **en ligne ou en personne**. Dans les 2 cas :

**Préalablement** : vous aurez besoin d'une nouvelle attestation auprès de la Municipalité de Mont-Blanc, comme quoi vous êtes toujours résident. Nous vous demanderons à nouveau de fournir une preuve de résidence. Vous référer au point 1 ci-haut.

PROPRIÉTAIRE SEULEMENT Vous pouvez envoyer un courriel avec votre nom et adresse complète au : [info@mont-blanc.quebec](mailto:info@mont-blanc.quebec). Nous ferons une vérification dans nos dossiers. Nous vous ferons part lorsque la lettre sera complétée. Vous devrez passer à l'Hôtel de Ville pour la récupérer. Prévoir un délai de 5 jours.

ATTENTION : si vous êtes en couple et qu'un seul propriétaire apparaît sur le compte d'évaluation, nous aurons besoin d'une preuve de résidence pour l'autre personne.

Idem pour les propriétés secondaires

### Renouveler votre carte EXPÉRIENCE en ligne :

Vous devez avoir un compte **Sport-Plus** de la Ville de Mont-Tremblant.

Pour information : 819-425-8614 (24h/7jours) ou <https://www.villedemont-tremblant.qc.ca/fr/citoyens/cartes-acces-et-experience> sous le titre « Renouvellement en ligne et compte **Sport-Plus**».

### Renouveler votre carte en vous présentant à un de ces bureaux :

Vous pouvez vous présenter à un de ces bureaux avec votre nouvelle attestation de résidence de Mont-Blanc (voir point 1 ci-haut) et tous les membre de votre famille. Une pièce d'identité vous sera demandée.

- L'hôtel de ville de Mont-Tremblant (1145, rue de Saint-Jovite);
- La bibliothèque Samuel-Ouimet (1145, rue de Saint-Jovite);
- Au Service de la culture et des loisirs (dans le Complexe aquatique, 635, rue Cadieux).

# VOS PRIVILÈGES AVEC LA CARTE EXPÉRIENCE

1. Activités libres en gymnases
  - Enfants et étudiants – gratuit
  - Adultes – tarif préférentiel
2. Activités libres à l'aréna Gilles Cadieux – gratuit
3. Entrées libres au Complexe aquatique Mont-Tremblant
  - Enfants et étudiants – gratuit
  - Adultes – tarif préférentiel
4. Accès à la plage du lac Mercier – tarif préférentiel
5. Cours et activités – inscription prioritaire (après la période réservée à la population tremblantoise)
6. Abonnement aux bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent – tarif préférentiel

**\*\* Il est à noter que cette entente intermunicipale de loisirs n'offre pas de privilège au Domaine Saint-Bernard.**

**Plus d'infos au :** <https://www.villedemont-tremblant.qc.ca/fr/citoyens/cartes-acces-et-experience>